

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS240

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« en informe, avant le versement de la prime, »

les mots :

« consulte préalablement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Vu le caractère de plus en plus structurant de la prime défiscalisée, nous proposons que lorsque celle-ci est décidée de manière unilatérale par l'employeur, le CSE ne soit pas simplement informé mais consulté préalablement.